EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2019 Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-115_2019-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice: 73 - Présents: 55 - Absent(s): 12 - Pouvoir(s): 6 - Votants: 61

Délibération n° 115-2019

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents : Aisy-Sur-Armançon : M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: M. GOGOIS Francis, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Ouincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés: *Baon*: M. CHARREAU Philippe, *Gland*: Mme NEYENS Sandrine, *Ravières*: M. HELOIRE Nicolas, *Serrigny*: Mme THOMAS Nadine, *Tonnerre*: Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, *Villon*: M. BAUDOIN Didier, *Viviers*: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir : Argenteuil-Sur-Armançon : M. MACKAIE Michel, Flogny La Chapelle : Mme CONVERSAT Pierrette, Lézinnes : M. GALAUD Jean-Claude, Tanlay : M. BOURNIER Edmond, Tonnerre : Mme DUFIT Sophie, Yrouerre : M. PIANON Maurice.

<u>Secrétaire de séance</u> : M. GONON Jean-Louis

Date de convocation: 11 décembre 2019

Objet:

PROSPECTIVE, SERVICES A LA PERSONNE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Application du Droit des Sols (ADS)

Fonds Façades Madame Elisabeth THINEY, 75 rue de l'hôpital, à Tonnerre (89700) Vu la délibération n° 86-2017 en date du 7 septembre 2017 instaurant un dispositif de soutien à l'investissement type « Fonds Façades » par la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Vu le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés » approuvé le 7 septembre 2017 et renouvelé le 2 avril 2019.

Vu la délibération n° 18/006 en date du 21 février 2018 de la commune de Tonnerre accordant une subvention de 2 793,00 €,

Considérant la demande de subvention déposée le 21 novembre 2018 par Madame Elisabeth THINEY au titre du fonds façades pour un immeuble sis 75 rue de l'hôpital, à Tonnerre (89700),

Considérant que la facture acquittée n° FA19 3561 en date du 12 décembre 2018 démontre que le coût des travaux effectués ne s'élève qu'à 3 948,41 € HT sur 11 172,30 € HT initialement prévus,

Considérant que les travaux de rénovation sur ledit immeuble sont conformes au règlement d'intervention,

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

- Coût total HT des travaux retenus :

3 948,41 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2019 Reçu en préfecture le 19/12/2019 Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-115_2019-DE

Recettes:

- Subvention accordée par la commune de Tonnerre :

987,00 €

- Subvention accordée par la CCLTB:

1 974,00 €

(*15 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 2 000 € ou 200 % de l'aide communale si son montant est inférieur à 1 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de montant de 1 974,00 € à la Madame Elisabeth THINEY,

AUTORISE Madame la présidente à faire procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente,

Anne JERUSALEM.

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).